

**Assemblée générale**

Distr. générale  
9 avril 2001  
Français  
Original: anglais

---

**Comité préparatoire de la Conférence  
des Nations Unies sur le commerce illicite  
des armes légères sous tous ses aspects****Troisième session**

19-30 mars 2001

**Note verbale datée du 3 avril 2001, adressée au secrétariat  
du Comité préparatoire par la Mission permanente du Népal  
auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant  
des propositions de modification du projet révisé de programme  
d'action (A/CONF.192/PC/L.4/Rev.1)**

La Mission permanente du Royaume du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au secrétariat du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et a l'honneur de lui communiquer ci-joint ses observations sur le paragraphe 39 de la section II ainsi que le texte du nouveau paragraphe 4 *bis* qu'il propose d'ajouter à la section III du document A/CONF.192/PC/L.4/Rev.1, intitulé « Projet de programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ».

## Annexe

### **Modification que le Népal propose d'apporter au projet révisé de programme d'action**

#### **Section II, paragraphe 39**

Promouvoir une culture de la paix **en vue de prévenir les conflits et de réduire la demande d'armes légères\***, en encourageant les programmes d'éducation et de sensibilisation au problème du commerce illicite d'armes légères et en y faisant participer tous les secteurs de la société.

#### **Section III, nouveau paragraphe 4 bis**

Dans le cadre de la lutte contre le trafic illicite d'armes légères, les États et les organisations internationales et régionales devraient s'attaquer également aux causes premières des conflits, à savoir le sous-développement, la misère et l'insécurité.

---

---

\* Les mots ajoutés au paragraphe 39 de la section II figurent en caractères gras.